

Enfin, puissante, forte et rajunie. elle pense aussi peut-être à ses frontières naturelles, au Rhin français et à la Belgique française !

## CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, 18 mars.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix,

L'événement du jour est une déception. La brochure de l'Empereur dont on a tant parlé depuis plusieurs jours a bien paru ce matin et sous le titre annoncé : *Les titres de la dynastie napoléonienne* ! mais elle n'est pas ce qu'on avait dit : un manifeste. Il est vrai que ceux qui l'avaient dit avaient tort, puisqu'ils n'en savaient rien.

C'est une belle brochure de grand format, magnifiquement imprimée comme tout ce qui sort des presses de l'imprimerie impériale ; elle coûte un franc. Au-dessous du titre, on lit ces quatre mots, qui sont également inscrits en lettres d'or, sur le mur de la grande salle du Palais Bourbon, au-dessus de la tête du président, entre les deux statues de la Liberté et de la Justice : *vox populi vox Dei*. C'est le droit divin du suffrage universel. Comme préface, l'auteur a écrit ces lignes : « Nous avons eu la pensée de réunir dans une même publication les diverses manifestations de la volonté nationale qui, sous les deux républiques et les deux empires, ont fondé la dynastie napoléonienne. Il nous a semblé que de ce rapprochement, curieux pour l'histoire, il pouvait sortir un grand enseignement politique. »

C'est donc un recueil des pièces connues, divisé en deux parties, portant ces titres : *Napoléon I<sup>er</sup> et Napoléon III*. Il n'y a aucune pièce concernant les quelques jours du règne de Napoléon II. La première partie relate les divers scrutins provoqués par Napoléon comme premier consul, consul à vie et Empereur. La seconde rappelle les grands actes qui se sont accomplis depuis le retour du prince Louis-Napoléon en France jusqu'à la publication du préambule de la Constitution, signée du président de la république et datée des Tuileries le 14 janvier, et de la Constitution même. Quelques-uns de ces actes sont réunis entre eux par des réflexions ou des annotations. L'impérial écrivain se borne à renouer tous les faits pour établir qu'ils sont les conséquences les uns des autres, et poser ces deux aphorismes : l'Empire a deux fois sauvé la France de l'anarchie, et deux fois la France a manifesté sa reconnaissance en créant et rétablissant l'Empire ; et cette ligne peut résumer toute la brochure : « Trente millions de bulletins signés par le peuple français, voilà les titres de la dynastie napoléonienne. »

Je vous dis en commençant que cette publication a causé une déception. C'est qu'elle s'arrête précisément à 1852 et ne dit rien des événements qui ont suivi. Il serait absurde de dire, comme je l'ai entendu, que ce n'est qu'une spéculation de librairie ; ce serait absurde et irrespectueux ; mais il est certain que ce n'est pas là un manifeste, car un manifeste s'applique au présent et à l'avenir, non pas exclusivement au passé. Il ne s'y trouve exposé aucune des modifications libérales que le chef de l'Etat a successivement apportées à la Constitution ; et il serait vraiment puéril de supposer qu'il a voulu offrir aux méditations du public le souvenir des troubles passés d'où sont sortis deux coups d'Etat, et le spectacle de la tranquillité matérielle garantie par un gouvernement fort. Nous croyons que l'Empereur, en ordonnant cette publication, a voulu affirmer, non seulement pour les Français, mais aussi pour l'étranger, le caractère populaire de sa dynastie. Y voir autre chose, ce serait exagérer la portée de la

brochure, et je me refuse à y voir le prétexte d'un nouveau et prochain plébiscite.

Le Corps législatif continue la discussion de la loi sur le droit de réunion, qui vraisemblablement ne sera pas votée aujourd'hui. Vendredi, sans doute, sera développée l'interpellation de M. J. Simon, qui malgré l'adhésion du gouvernement, a eu bien de la peine à être autorisée par les bureaux.

L'opposition combat avec énergie le projet de loi sur le droit de réunion. Un moment elle avait songé à s'abstenir de prendre part à la discussion et à voter contre, mais elle a reconnu qu'agir ainsi ce serait abdiquer, et qu'elle doit avoir un rôle essentiellement militant ; aussi défend-elle le terrain pied à pied avec une ardeur que les échecs ne découragent pas.

M. Schneider est revenu lundi au Corps législatif, il a fait une courte apparition dans la salle et les *Moniteurs* du matin et du soir constatent qu'il a reçu de ses collègues le plus sympathique accueil, et je puis ajouter que les membres de la gauche ont joint leurs félicitations à celles des membres de la droite et du centre. Cette petite manifestation avait un sens particulier, après le bruit qu'on avait essayé de faire courir de la nomination de M. J. David en remplacement de M. Schneider. Du reste, M. J. David en paraît pas très-empressé de présider, car il avait hier encore cédé ses droits à M. Dumiral, troisième vice-président.

On annonce la mort de M. de Cornille, député de la Seine-Inférieure. Après une longue carrière dans l'enseignement, qu'il termina comme inspecteur d'Académie, à Rouen, il fut proposé pour la députation par le baron Ernest Leroy. Son nom était son titre. C'était comme son bisaïeul, un homme d'allures douces et de mœurs simples ; il votait toujours avec la majorité. Il a été emporté rapidement par une fluxion de poitrine ; il avait 76 ans. Si je ne me trompe, il laisse un fils qui empêcherait le nom de s'éteindre.

Le voyage du prince Napoléon a obligé l'opinion publique de détourner un instant son attention des questions intérieures : ce n'est pas en effet pour son simple plaisir que le prince visite les cours de l'Allemagne, et il faut bien que nous en soyons persuadés après tout le bruit que ce déplacement a causé chez nos voisins. Peut-être pourtant n'y a-t-il qu'une coincidence entre la publication du manifeste impérial et les visites du prince aux souverains allemands, et le résultat de sa mission n'a-t-il exercé aucune influence sur l'esprit de l'impérial écrivain.

Le prince Napoléon n'est pas de retour à Paris, à moins qu'il ne soit revenu incognito, ce qui serait bien possible. Quant au bruit d'après lequel il irait à St-Petersbourg je le crois tout à fait faux. Il en est de même de ce qu'on dit d'un refroidissement entre l'Autriche et la France : la seconde reprocherait à la première de ne pas s'être mise en mesure de conclure une alliance effective.

Il se fait à la Bourse un tripatage à la hausse qui amènera quelques grosses définitures. On ne croit pas que le cours de 70 pour le 3 O/O puisse être atteint.

L'inauguration du Théâtre de la Renaissance a eu lieu lundi avec *Faust*, transformé en grand opéra. La salle était très-brillante. On dit que la raison qui a décidé M. Carvalho à louer la salle Ventadour, c'est qu'il se croyait privé, par la situation du Théâtre Lyrique, de la société aristocratique ou élégante, qui n'aime pas à modifier ses habitudes en s'éloignant de certains quartiers. Il a peut-être raison : le Théâtre Lyrique était vraiment l'Opéra populaire.

Ch. CAROT.

## CHRONIQUE DU JOUR

Nous ne pouvons mieux commencer aujourd'hui notre chronique qu'en citant à nos lecteurs roubaixiens le dernier conte de Nadaud dans le *Charivari*. C'est charmant. Ecoutez :

Un empereur chinois, avant d'être empereur avait fait, a-t-on dit, sans collaborateur, Des vers qu'il avait mis en musique lui-même. Tout était pour le mieux. L'air valait le poème. Jugez si le morceau fut partout adopté : Il avait pour refrain : « Liberté, Liberté ! » Et ce refrain passa sur l'aile de la foudre Dans l'esprit de ce peuple inventeur de la poudre

Le peuple se mit à chanter l'air, au palais, dans la rue, en fanfare, en marche, en sérénade. Partout revenait le refrain : Liberté ! A la fin, le souverain se fâcha :

Il fit venir un jour le chef de sa musique : « Vous jouez, lui dit-il, avec un air unique, Mais un peu trop souvent, un air de ma façon. — L'hymne national. — Un simple chanson. L'air en est fort joli, je l'avouerais moi-même : Dire que je l'ai fait, c'est dire que je l'aime, Et je ne l'entends pas sans en être égayé. Mais votre répertoire est très peu varié. Voyez, n'avez-vous pas quelques autres musiques ? Cherchez dans vos auteurs modernes ou classiques. »

— Sire, nous en avons des morceaux, des li-gots :

La *Ronde des Tépings*, la *Danse des Magots*, La *Valse du Mogol*, la *Fanfare marine*, Les *Cloches de Pékin*, la *Polka mandarine* Mais quand il connaît l'air de Votre Majesté De toute autre musique un peuple est dégoûté. — Que savez-vous encore ? — La *Marche des Tartares*.

Le *God save*, un morceau par moi-même acheté D'un commodore anglais pour deux tonnes de thé Mais combien tous ces chants sont différents du votre ?

— C'est vrai, c'est vrai, c'est vrai... Mais jouez-m'en un autre.

Comme nous sommes des parisiens frénétiqes de la paix, nous nous préparons avec une grande ardeur et une grande tenacité à faire la guerre. *Si vis pacem, para bellum* ; jamais précepte ne reçut une observation plus constante et plus ponctuelle.

Voici encore une série de faits qui prouve que nous tenons à ne pas être pris au dépourvu.

Le camp de Châlons, dont nous avons annoncé l'ouverture prochaine, va avoir son pendant à l'autre extrémité de la France. La *Situation* prétend que le lieu très connu sous le nom de Pas-des-Lanciers, dans le voisinage de Marseille, est l'endroit fixé pour ce nouvel établissement militaire.

Le maréchal ministre de la guerre a annoncé, dans un rapport à l'empereur, que, dès à présent, tous les régiments d'infanterie et les bataillons de chasseurs à pied, tant de la garde que de la ligne, stationnés en France et en Italie, ont reçu des fusils du modèle 1866.

La *Patrie* nous fournit, en outre, ces intéressants détails sur l'armement de nos troupes :

« L'embarquement des fusils destinés aux troupes d'Afrique a commencé, et cette deuxième opération sera achevée à la fin d'avril.

« Seuls, les régiments de gendarmerie de la garde impériale, de la garde de Paris et du génie ont été armés avec des fusils à percussion transformés au chargement par la culasse.

« L'approvisionnement de l'armée est aujourd'hui largement assuré ; car, indépendamment des réserves actuelles, la puissance de fabrication acquise dans les quatre manufactures impériales de Saint-Etienne, Châtelleraut, Tulle et Mutzig, permet de compter régulièrement sur une production journalière de 1,200 à 1,300 fusils, qui ne tardera pas à atteindre le chiffre de 1,400 et peut-être de 1,500.

« Dès à présent, Saint-Etienne fournit par jour 600 fusils complets avec sabres-baïonnettes et accessoires. Le travail durant dix heures, c'est un fusil par minute.

## VI

LA NOYÉE.

Le soleil accomplissait le premier quart de sa course ; il pouvait être neuf heures du matin. L'atmosphère était calme, le ciel resplendissant, et tout annonçait une belle journée.

C'était le 31 juillet 1358. Dame Hermance des Armeries finissait de déjeuner ; elle était seule, car depuis la veille la présidente sa mère était repartie pour Rouen, après un séjour de trois mois à Paris, et messire Jacques était sorti de grand matin sans dire, suivant sa coutume, le but de sa course.

Dame Hermance, disons-nous, terminait son déjeuner ; Odette heurta et vint lui apporter une lettre fermée.

— Qui t'a donné cela ? demanda la jeune femme avant de briser le sceau. — Dame Geneviève elle-même, qui me l'a remis il n'y a qu'un instant.

« La production des manufactures étrangères de Birmingham, Liège, Brescia et Placencia, travaillant sous la responsabilité de la compagnie Cahen-Lion, a été beaucoup plus lente. Cette compagnie arrive aujourd'hui à des livraisons importantes, et il y a lieu de penser qu'avec le concours de l'artillerie, qui cherche à faciliter ses opérations, elle parviendra à remplir avant le 25 septembre prochain les engagements qu'elle a contractés.

« On voit par les faits acquis que l'artillerie et particulièrement le service des manufactures d'armes, chargés d'une opération délicate en elle-même et insidieuse dans ses proportions, ont réalisé les espérances que l'on avait fondées sur leur habileté et leur zèle.

M, le maréchal Niel exerce, dit-on, personnellement, la plus grande surveillance sur toutes ces opérations. On annonce aujourd'hui qu'il va se rendre à Bourges dans le courant de la semaine pour visiter la fonderie de canons, l'école de pyrotechnie et les autres établissements militaires qui viennent d'être organisés aux environs de cette ville.

Nous lisons ce qui suit dans une lettre de Bruxelles du 16 mars :

« Le système des grands armements prévaut enfin en Belgique. Après un débat qui n'a pas absorbé moins de 30 séances, la majorité de la Chambre vient d'accorder à notre gouvernement une armée de cent mille hommes... sur le papier. Tout va être augmenté, cavalerie, artillerie, infanterie, fortifications nouvelles. Rien n'est oublié. Nous voulons faire comme tout le monde. »

Voici la lettre que M. de Kervégan a adressée au président du Corps législatif :

« Monsieur le président,

« Une demande en autorisation de poursuites contre moi est soumise à la Chambre par les rédacteurs de quatre journaux. Ayez la bonté de faire connaître à mes honorables collègues que je réclame moi-même cette autorisation, et que je prie la commission qui sera nommée de vouloir bien m'entendre.

« Je suis avec respect, etc., KERVÉGAN, député. »

M. Chaix d'Est-Ange est nommé au Sénat rapporteur de nombreuses pétitions qui demandent que l'enseignement supérieur devienne libre, comme le sont devenus l'enseignement secondaire et primaire.

MM. de Ségur-d'Agnesseau et Charles Dupin sont inscrits pour appuyer le renvoi de ces pétitions au gouvernement. On assure que M. Sainte-Beuve s'est inscrit pour parler contre la loi sur la presse.

Nous lisons dans l'*Union* :

« La reine des Deux-Siciles s'est embarquée le 14 mars à Civita-Vecchia sur un bâtiment de la marine autrichienne mis à sa disposition par l'empereur François-Joseph, son beau-frère. Sa Majesté est débarquée le 15 au soir à Nice, où elle a pris le chemin de fer pour se rendre en Suisse, et aller de là assister aux couches de l'impératrice d'Autriche. A la gare de Marseille, Marie-Sophie a reçu les hommages d'un certain nombre de Napolitains et de Français ; elle s'est entretenue longuement avec le duc de Bassano, premier chambellan de l'empereur. Nous ne saurions dire si le duc de Bassano se trouvait là fortuitement, ou si, comme le prétendent des lettres de Marseille que nous avons sous les yeux, il avait été envoyé pour complimenter la reine à son passage en France. »

L'appel des journaux condamnés en première instance pour complicités rendus autres, parallèles et garasites, viendra à la cour impériale de Paris le 26 de ce mois.

La prévention, d'après la *Liberté*, sera soutenue par M. le procureur-général

Grandperret, assisté de M. l'avocat-général Genreau.

Par suite de la mort du gérant du *Sidèle*, M. Fougère, survenu au cours des poursuites, il n'y a plus en cause que huit journaux : le *Journal des Débats*, l'*Union*, l'*Avenir national*, le *Temps*, l'*Intérêt public*, l'*Opinion nationale* et la *France*.

La poésie politique n'est pas morte en France ! — Elle a toujours des représentants qui chantent les gloires de la patrie ! — Nous avons trouvé dans un petit recueil qui se vendant un sou, se débite à des milliers d'exemplaires, l'hymne suivante, intitulée : *La Garde mobile* ; morceau de choix, sur l'air de la *Femme à barbe*. M. Ch. Delher scripsit :

## Refrain

Vive les nouveaux régiments, Animés de bons sentiments, La gloire sera le mobile, Du garde national mobile ! (bis)

Tout est soldat devant la loi, Le métier des armes nous forme, Soyons tous fiers de cet emploi, En portant un tel uniforme. Oui, ce décret qui se produit A plus d'un charme qui séduit ; Jaloux de servir sa patrie, Avec orgueil chacun s'écrie : Vive les nouveaux, etc.

Saluons le nouveau décret, Acclamé par la France entière, De l'empereur, sublime arriéré, Nous réservant pour la frontière. Le soleil du Progrès à lui, Et ses rayons tombent sur lui, Son doux reflet qui nous éclaire, A la France sait toujours plaire ! Vive les nouveaux, etc.

Pour la chronique du jour : A. DORMEUIL.

## CHRONIQUE LOCALE

Nous recevons la lettre suivante :

« Roubaix, 19 mars 1868.

Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix,

Plusieurs fois déjà, j'ai entendu autour de moi faire une réflexion que vous me permettez de vous communiquer :

« Pourquoi le *Journal de Roubaix* ne donne-t-il pas à la fin de chaque semaine le relevé des portions distribuées dans les fourneaux économiques de notre ville ? Cette publication ne serait-elle pas intéressante et utile ? N'est-il pas bon que l'on sache dans quelles proportions les ouvriers nécessiteux usent chaque semaine des libéralités municipales ? N'y a-t-il pas là un enseignement et un moyen d'appréciation de la situation générale ? »

« L'*Indicateur de Tourcoing*, vous le savez, publie chaque semaine son relevé pour ce qui concerne cette ville. Son exemple ne serait-il pas bon à suivre, du moins en cette circonstance ? »

Agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Un de vos abonnés. »

Nous partageons entièrement la manière de voir de notre correspondant : nous avons demandé à la mairie communication du relevé des portions vendues depuis l'ouverture des fourneaux économiques et nous espérons pouvoir le publier dans notre prochain numéro. Désormais nous publierons aussi un relevé hebdomadaire.

Nous lisons dans le *Progrès du Nord* :

« A l'audience d'aujourd'hui 18 mars, l'affaire du *Progrès du Nord* a été appelée devant le Tribunal correctionnel. Sur la demande présentée au nom de la défense, M. le président a prononcé la remise à huitaine. »

ment de ma puissance, que ma tête était trop faible encore pour contenir tant de choses, et pour qu'une place y restât au souvenir du cœur... Non, je ne suis pas excusable... Aussi, ce que je te demande, je sais bien que je n'y ai pas droit ; c'est une aumône, comprends-tu, une aumône de l'âme, une aumône qui m'envoie encore le sourire du ciel !

— Ah ! taisiez-vous ! — Et cependant les plus grands crimes sont remis par une expiation ; les plus grandes fautes trouvent leur pardon sous le repentir... et quelle expiation fut plus complète que la mienne, quel repentir plus grand !

— Une expiation ! — Il y a deux ans que je l'ai commencée ! depuis le jour où je t'ai retrouvée, où mon amour pour toi s'est réveillé, et où je suis revenu me jeter à tes pieds pour n'essuyer que ton mépris ! N'est-ce pas là une dure et cruelle expiation... Et mon repentir, as-tu pu en douter ?... Geneviève, je t'adjure de me dire si tu ne me crois pas repentant.

La jeune femme ne pouvait plus dompter son émotion ; quelques larmes s'échappèrent de ses yeux.

— Mon Dieu, Marcel, je crois à votre repentir... dit-elle ; j'ai oublié vos fautes... oubliez-moi !

— Des larmes ! des larmes ! fit Etienne en saisissant avec délire les deux mains de Geneviève qu'il pressa convulsivement. Et il se pencha vers elle, l'entoura de ses bras et osa poser ses lèvres sur les joues humides de Geneviève.

— Marcel, murmura-t-elle, laissez-moi ! laissez-moi !... je vous pardonne tous vos torts, je les oublie... mais

ne m'empêchez pas de vivre et de mourir en paix... laissez-moi !

Etienne se retira.

Un morne désespoir se peignait sur ses traits.

— Tu me repousses encore. Ah ! fou que je suis... J'avais cru te toucher, j'avais cru faire fléchir ta haine.

— Mais vous voyez bien que ma haine s'est évanouie... vous voyez bien que je n'ai plus la volonté de maudire, et que de toute les paroles qui viennent à mon esprit mes lèvres ne laissent échapper que le mot pardon. Que voulez-vous de plus ?

— Ce que je veux, c'est que tu me rendes cet amour dont je ne suis plus indigne ; mon cœur est vide, il te remplira, avec lui la force et le courage me reviendront, avec lui je triompherai demain, et sans lui... je marcherai vers ma ruine, j'irai m'engloutir dans le précipice que j'ai moi-même creusé !

— Ah ! taisiez-vous, taisiez-vous ! Vous me faites peur ! — Tu ne veux donc pas que je meure ! Geneviève.

— Cruel, tu ne le vois donc pas ! — Oh ! Geneviève ! dit Etienne en la pressant avec force.

— Pitié, Marcel, je vous en supplie ! — Pitié, oh ! oui, pitié pour moi ! car je souffre et tu peux dissiper mes tourments sous ton souffle. D'ailleurs, tu es mon destin, ma vie ; je ne te quitte plus, et demain en recevant ton baiser de paix, je serai fort, invincible...

Marcel s'était de nouveau penché vers Geneviève ; et lui tenait les mains, et sa bouche errait sur ses beaux bras blancs, sur son col de cygne, sur ses épaules d'ivoire ; elle était si belle ainsi qu'on se

serait fait mourir pour un de ses regards. La passion se mêlait un peu à l'amour ; le sang de Marcel bouillait dans ses veines, et le visage de Geneviève brillait du plus vif éclat, et son sein se soulevait par soubresauts.

La jeune femme voulut faire encore un effort, elle se leva et essaya de repousser Marcel ; mais elle tomba sur son siège, impuissante et vaincue.

— Etienne ! Etienne ! murmura-t-elle d'une voix inintelligible.

Le lendemain, le jour était déjà levé lorsqu'Etienne Marcel, prévoyant des marchands, sortit de la taverne de Geneviève-la-Folle.

dit encore Odette, et le nombre des curieux augmente. J'en compte douze maintenant.

La dame ne prêtait toujours aucune attention au sillage de la jeune fille ; sa lecture l'absorbait de plus en plus ; il semblait qu'elle ne pût se résoudre à croire à la vérité de ce qu'elle lisait, car elle revenait plusieurs fois sur le même passage.

— Oh !... la perche de l'homme a touché quelque chose... Grand Dieu !... c'est une femme qu'il retire de l'eau ! s'écria Odette.

— Une femme ! que dis-tu ? noyée ! demanda dame Hermance éperdue, en jetant tout à coup la lettre.

— Là-bas !... indiqua Odette, sur le bord de la rivière... vers la pointe de l'île Notre-Dame.

— Eh bien ! — Voyez vous ce monde rassemblé ? — Oui.

— Voyez-vous ce pêcheur qui soulève lourdement dans son bateau un corps inanimé ?

— Un corps ! tu es sûre ? — C'est une femme !

— Ah ! mon Dieu, c'est elle ! s'écria dame Hermance... Odette, viens... courons, peut-être pourrions-nous porter quelques secours...

La jeune femme descondit précipitamment suivie d'Odette qui ne comprenait rien à cette alarme.

La suite au prochain numéro.

AD. FAVRE.